

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU  
SEANCE du mardi 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 janvier, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse

**Excusés :** Yannick LE GOFF et Yvon LE MOIGNE

Arrivée de Jacky GOUAULT à 10h et de Guy CONNAN à 10h15  
Départ de Yannick ECHEVEST à 11h45



**DELBU2021-01-001 – CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Les futurs contrats de relance et de transition écologique (CRTE), issus de la fusion des dispositifs contrats de ruralité et contrats de transition écologique, sont en cours de mise en œuvre. Le pilotage du dispositif est orchestré par l'ANCT. Calés sur les prochaines programmations 2021-2027, ils seront généralisés à l'ensemble du territoire national, pour :

- Associer tous les acteurs au plan de relance ;
- Mais aussi pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur projet de territoire.

Les CRTE seront rédigés par les territoires eux-mêmes. Le CRTE n'a pas la volonté de réinventer, mais de mettre de l'unité, de la cohérence dans les différents dispositifs. Les CRTE ne sont pas inclus dans les CPER, mais constituent une déclinaison opérationnelle du volet territorial des CPER pour l'Etat. Pilotage par les Préfets de départements.

**1. Objectifs du CRTE**

L'objectif est la simplification, pour aller vers « un contrat intégrateur ». Il se présente comme le « **cadre de travail Etat – Territoire** » : « un nouveau cadre de dialogue avec les territoires » :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
  - Accompagner, sur 2021-2027, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition :
    - Transition écologique
    - Et cohésion territoriale
- ➔ Avec une **approche transversale de l'ensemble des politiques publiques** (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)

- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

## 2. Concourir à la transition écologique

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'Etat type Stratégie Nationale Bas Carbone, et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire...)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche Eviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

La transition écologique doit être l'axe transversal » des CRTE.

Ce que la circulaire sur le CRTE dit	Ce qu'il faut faire côté agglo
Périmètre du CRTE arrêté par le Préfet de département après accord des élus concernés	L'agglo doit se proposer comme périmètre avant le 15/01/2021 (cohérent avec le CPER, et les futures contractualisations avec la Région)
Durée du CRTE = 2020-2026	Amendements possibles tout le long pour intégrer de nouveaux projets, de nouvelles thématiques et tenir compte d'événements survenant sur le territoire
Thématiques éligibles à définir entre le Préfet et l'agglo	Les thématiques doivent être cohérentes avec le projet de territoire. D'où l'importance de faire un inventaire du projet de territoire et de l'actualiser si besoin
À court terme, identifier avec les acteurs du territoire (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) les actions à impact immédiat permettant de mettre en œuvre rapidement au niveau local le plan de relance.	Recensement des projets qui pourront démarrer rapidement
À moyen terme, accompagner une dynamique partenariale pilotée par les collectivités visant un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique et sanitaire, traduit dans leur projet de territoire.	Travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs => une gouvernance à proposer
Un projet de territoire : Ce ne peut être une « compilation de projets dans les territoires ». Cibler « les Investissements prioritaires et les grandes transformations et transitions dans le territoire (écologique, numérique, démographique...) ».	Nous avons déjà un projet de territoire, un SCoT en cours d'approbation, un PCAET en cours, un PLUi en cours, un schéma de développement économique et touristique... Travail d'actualisation du projet de territoire, abonder les engagements le cas échéant (sur 6 mois) => un accompagnement spécifique pourra être apporté : Ça servira de socle à l'élaboration du CRTE Plaider pour le principe de différenciation en matière d'ingénierie

Élaborer un état des lieux écologique du territoire, complet et partagé. Il permettra de dégager les forces et faiblesses du territoire sur le plan écologique (biodiversité, mobilité, énergie et climat ...) qui sont à mettre en perspective avec les priorités stratégiques du territoire.	S'appuyer sur le PCAET
Une élaboration partagée avec élus et citoyens (concertation, participation...)	
Volet coopération entre territoires : cette dimension doit systématiquement être intégrée à la réflexion sur l'élaboration du CRTE pour les métropoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit sous la forme soit d'un volet dédié à la coopération avec les territoires environnants</li> <li>• Soit sous la forme d'une inscription dans un ou plusieurs volets des projets allant dans ce sens</li> </ul>	Parallèle à faire avec les ententes, le SCoT Même si nous ne sommes pas une métropole, on aurait tout intérêt à mettre en avant nos coopérations

### 3. Calendrier

15/01/2021 : Suite à une délibération locale, les préfets feront remonter les **périmètres de référence** pour le **15 janvier 2021**.

15/06/2021 : Faire remonter le **projet de territoire**

### 4. Les financements

S'agissant de l'ingénierie et son financement :

- Soit ingénierie en interne de l'ANCT : mise à disposition de données pour le projet de territoire, carto... <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>
- Soit via l'ex EPARECA : <https://epareca.org/je-suis-une-collectivite/> => organisme qui conseille, fait des études, des rachats de cellules commerciales... pour redynamiser le commerce et l'artisanat
- Soit accompagnement via un marché d'ingénierie porté par l'ANCT (marché à bons de commande), 100% pris en charge par l'Etat (la collectivité de paie rien) avec 3 lots :
  - Accompagnement au projet de territoire
  - Accompagnement pour la concertation citoyenne
  - Accompagnement pour le pilotage opérationnel de projets

Il serait pertinent de rencontrer le Préfet (et le délégué territorial : dans les Côtes d'Armor : M. Pierre BESSIN, DDTM) pour :

- Lui confirmer notre souhait de porter un CRTE sur notre périmètre (tout en coopérant avec nos voisins)
- Le cas échéant, l'informer de nos besoins en accompagnement d'ingénierie par l'ANCT
- le cas échéant, l'informer de nos besoins en financement de chef de projets CRTE (les territoires les plus dans le besoin pourront en bénéficier)
- Lui faire remonter nos projets phares
- Lui signifier comment nous souhaitons fédérer nos contrats et dispositifs (MSAP, PVD, ORT, Action cœur de ville...)

*Les membres du Bureau sont informés qu'en cohérence avec les préconisations de l'ADCF et les échanges avec les autres intercommunalités, le Président a informé le Préfet du souhait de Guingamp-Paimpol Agglomération de porter un CRTE sur son périmètre et de travailler les sujets de coopérations dans le cadre des ententes existantes.*

*Il est par ailleurs proposé que le Président rencontre Monsieur le Préfet pour définir les besoins en financements et en ingénierie de Guingamp-Paimpol Agglomération, les projets...*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

